



# Ma Santé 200% Néo



## Exemples de remboursement (informations non contractuelles)

Conformément à notre engagement sur la lisibilité des garanties, vous trouverez ci-dessous les exemples de remboursement (dont les exemples normés) en euros correspondant aux garanties de votre contrat. Les montants servant de référence dans les exemples normés sont les tarifs nationaux moyens mis à disposition par l'Union Nationale des Organismes Complémentaire à l'Assurance Maladie (UNOCAM). Ces exemples sont pris en secteur conventionné pour les assurés non considérés en Affection Longue Durée (ALD) par la Sécurité sociale.

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire AXA	Reste à charge	Précisions éventuelles	Commentaires
<b>Hospitalisation</b>						
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0,00 €	<b>20,00 €</b>	0,00 €		Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	247,70 €	<b>107,30 €</b>	0,00 €	Opération de la cataracte (acte BFGA004)	Prix moyen national de l'acte Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	247,70 €	<b>183,30 €</b>	0,00 €	Opération de la cataracte (acte BFGA004)	Prix moyen national de l'acte Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de pontage de l'aorte thoracique	2 500,00 €	982,07 €	<b>1 030,07 €</b>	487,86 €	Opération de pontage de l'aorte thoracique (acte DGCA031)	Prix moyen national de l'acte Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit lourd, le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

Optique						
Equipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	<b>102,50 €</b>	0,00 €	Myopie entre -4 et -6 sur chaque œil	Prix limite de vente
Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	<b>269,91 €</b>	75,00 €	Myopie entre -4 et -6 sur chaque œil avec une monture au tarif de 145 € et 2 verres au tarif de 200€ (Hors réseau Itelis)	Prix moyen national de l'acte
Dentaire						
Détartrage	28,92 €	20,24 €	<b>8,68 €</b>	0,00 €		Tarif conventionnel
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	84,00 €	<b>416,00 €</b>	0,00 €		Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	538,70 €	84,00 €	<b>454,70 €</b>	0,00 €		Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	<b>452,25 €</b>	11,20 €		Prix moyen national de l'acte
Aides auditives						
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé) <sup>(1)</sup>	950,00 €	240,00 €	<b>710,00 €</b>	0,00 €	Pour adulte de 21 ans et plus	Prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille <sup>(1)</sup>	1 476,00 €	240,00 €	<b>860,00 €</b>	376,00 €	Pour adulte de 21 ans et plus	Prix moyen national de l'acte

Soins courants						
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	<b>7,50 €</b>	1,00 €		Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	<b>9,00 €</b>	1,00 €		Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	<b>23,00 €</b>	1,00 €		Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	<b>29,90 €</b>	11,00 €		Prix moyen national de l'acte
(1) Validité des montants de remboursement à compter du 01/01/2021						

**AXA France Vie** - S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959- TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. **AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 . **AXA France IARD** - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**